

Objet : Remarques révision du SCoT

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

En tant que représentant de l'ADIRA (Association pour le développement industriel et économique de la Région d'Ancenis), je tiens à présenter une contribution dans le cadre de l'enquête publique relative à la révision du SCoT du Pays d'Ancenis.

L'ADIRA est un réseau de chefs d'entreprise qui a pour objectif de favoriser les échanges interentreprises susceptibles d'accroître la prospérité de celles-ci et par conséquent, de l'emploi et de l'expansion économique de la Région d'Ancenis. Notre but est de promouvoir de nouvelles implantations d'entreprises, favoriser le développement des entreprises locales, étudier les questions d'ordre général relatives à l'entreprise et proposer toute mesure tendant au développement du tissu industriel local. Nous comptons 85 entreprises adhérentes.

Le projet de la COMPA vise un développement économique dans une démarche de sobriété foncière. Le cadre que constitue le SCoT ne doit pas faire perdre l'agilité nécessaire au développement de nouveaux projets surtout dans une projection à 20 ans. Le Pays d'Ancenis est un territoire industriel et la COMPA accompagne les projets des entreprises pour le développement du tissu industriel endogène mais aussi pour l'accueil de nouvelles entreprises. À ce titre, le territoire doit pouvoir accueillir des besoins connus et non connus à ce jour dans différents secteurs.

Plusieurs des membres de l'ADIRA interviennent dans le secteur de la logistique. Dans ce domaine spécifique, le SCoT apparaît très restrictif compte tenu du potentiel dégagé par le territoire. En effet, le positionnement géographique du Pays d'Ancenis lui donne des atouts pour un positionnement logistique de rayonnement régional. Dans ce contexte et dans la mesure où le SCoT fixe des orientations à long terme, ces dernières devraient permettre pour le moins de conserver une capacité de développement ou de relocalisation des logisticiens déjà implantés sur le territoire mais aussi d'accueillir de nouvelles activités du secteur.

Compte tenu de ces éléments, je considère que la formulation actuelle du SCoT est trop restrictive et trop limitative. S'agissant d'un document d'aménagement à l'échéance de 20 ans, la nécessité d'anticiper des besoins qui se dessinent déjà semble plus que souhaitable.

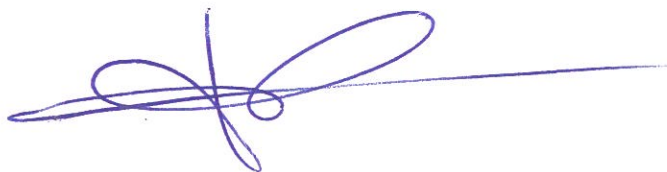
Ainsi, le SCoT ne devrait pas empêcher le développement des activités logistiques déjà présentes sur le Pays d'Ancenis et l'accueil de nouvelles initiatives dans ce secteur.

Je souhaite, au nom de l'ADIRA, que le projet de SCoT évolue sur ces points et je me tiens à disposition pour en échanger.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Commissaire Enquêteur, mes sincères salutations.

Cordialement,

**THIEVIN Olivier**  
**Président ADIRA**

A handwritten signature in blue ink, consisting of a series of loops and a long horizontal stroke extending to the right.